

ANNEXE II

MODALITÉS DE CERTIFICATION

IIb - RÈGLEMENT D'EXAMEN

CAP DÉMÉNAGEUR SUR VÉHICULE UTILITAIRE LÉGER	Scolaires (établissements publics et privés sous contrat) Apprentis (CFA et section d'apprentissage habilités) Formation professionnelle continue (établissements publics)	Scolaires (établissements privés hors contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage non habilités) Formation professionnelle continue (établissements privés) Enseignement à distance Candidats individuels
---	--	--

Épreuves	Unités	Coef	Mode	Mode	Durée
----------	--------	------	------	------	-------

Unités Professionnelles

ÉPREUVE EP1 : ▪ Analyse d'une situation professionnelle	UP1	3	CCF (1)	Écrit	2 h 00
ÉPREUVE EP2 : ▪ Réalisation du déménagement	UP2	10 (2)	CCF	Ponctuel Pratique	6 h (3)
ÉPREUVE EP3 : ▪ Réalisation d'activités spécifiques Utilisation d'un chariot automoteur de catégorie 3. Conduite d'un véhicule	UP3	4	CCF	Ponctuel Pratique	1 h 25

Unités d'enseignement général

ÉPREUVE EG1 : ▪ Français et Histoire – Géographie Éducation civique	UG1	3	CCF	Ponctuel écrit	2 h 15
ÉPREUVE EG2 : ▪ Mathématiques sciences physiques et chimiques	UG2	2	CCF	Ponctuel écrit	2 h
ÉPREUVE EG3 : ▪ Éducation physique et sportive	UG3	1	CCF	Ponctuel	
Épreuve facultative: ▪ Langue vivante (4)	UF		Ponctuel oral	0 h 20	Ponctuel oral 0 h 20

- (1) Contrôle en cours de formation ;
 (2) Dont coefficient 1 pour la prévention santé environnement ;
 (3) Dont 1 heure pour la prévention santé environnement ;
 (4) Ne sont autorisées que les langues vivantes enseignées dans l'académie, sauf dérogation accordée par le recteur. Seuls les points supérieurs à la note de 10/20 sont pris en compte pour la délivrance du diplôme. Cette épreuve est précédée d'un temps égal de préparation.